



## COMMUNE de MANZIAT (Ain)

### PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 28 novembre 2012, 20H30.

**Date de la convocation :** 22 novembre 2012

**Nombre de membres en exercice :** 18

**Présents:** DESROCHES Daniel, ARNAL Stéphane, BOYAT Denis, BOYAT Marie-Eve, BOYAT Thierry, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CATHERIN Pascale, COULON Arnaud, DESMARIS Ludovic, DUBY François, FAVRE Olivier, FEYDEL Josiane, LACROIX Christian, LARDET Denis, LAURENT Jean, PENIN Jacques, VOISIN Luc (dès le 3<sup>e</sup> point).

**Absents excusés :**

**Pouvoirs :**

**Président de séance :** DESROCHES Daniel

**Secrétaire de séance :** FAVRE Olivier

☒ Procès-verbal de la séance du 24 octobre 2012: le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées, avec une abstention et 16 voix pour.

#### 1) Protection sociale complémentaire des agents

Monsieur le Maire précise que le décret n°2011-1474 du 10 novembre 2011 offre la possibilité aux collectivités locales de contribuer financièrement à la couverture santé et/ou prévoyance de leurs agents. Le dispositif réglementaire prévoit deux possibilités exclusives l'une de l'autre, pour les collectivités qui souhaitent contribuer aux contrats de leurs agents :

- La contribution sur tous les contrats qui auront été labellisés par des organismes agréés (procédure de labellisation)
- La contribution à un contrat négocié après un appel d'offre (procédure de convention de participation).

Le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion ayant rendu un avis favorable en date du 5 novembre 2012, Monsieur le Maire propose :

- de participer financièrement à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la complémentaire santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents ;
- de verser une participation mensuelle de 15 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une complémentaire santé labellisée.

La participation sera versée directement à l'agent. Elle ne pourra excéder le montant de la cotisation ou de la prime qui serait due en l'absence d'aide.

Le Conseil municipal accepte, par vote à mains levées et à l'unanimité, de verser une participation mensuelle de 15€ par agent adhérent à une mutuelle agréée, et ce dès le 1<sup>er</sup> décembre 2012.

## **2) Recrutement des agents recenseurs**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le prochain recensement de la population de MANZIAT aura lieu à partir du 17 janvier 2013. A cet effet, il y a lieu de recruter quatre agents recenseurs qui se répartiront les quatre districts créés à cet effet.

Le Conseil Municipal,

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

-Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

-Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

-Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

- Considérant l'évolution démographique de la Commune de MANZIAT depuis le dernier recensement de 2003 ;

- et après en avoir délibéré, à mains levées et à l'unanimité :

→ décide de recruter 4 agents recenseurs pour effectuer le recensement.

Le Conseil précise que les agents seront payés par feuille de logement remplie. En outre, ils seront indemnisés pour chaque séance de formation. Leur contrat prendra effet du 1/01/2013 au 28/02/2013.

Arrivée de Luc VOISIN.

## **3) Révision de la redevance assainissement**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la MISEN a retoqué le projet de station d'épuration en zone inondable présenté par la Commune. Il n'est désormais plus autorisé de construire de nouvelles stations dans ces zones, sauf impossibilité totale. Il va donc falloir ajouter au minimum 300 000€ de plus au projet qui avait été élaboré. Sachant que le coût définitif total dépendra du prix des terrains que la Commune va devoir acquérir en zone non inondable, du coût de la route à créer...Un nouveau projet sera donc présenté en septembre 2013 pour obtenir des subventions. En l'absence de ces subventions, la Commune ne pourra pas financer les travaux. Pourra même être étudiée la possibilité de conserver la station actuelle et d'en construire une deuxième ailleurs. En attendant, des études vont être faites sur les réseaux pour trouver d'où viennent les eaux parasites.

Les habitants vont devoir s'habituer à payer l'assainissement. De plus, avant les emprunts pouvaient s'étaler sur 30 ans, or maintenant il est difficile d'en obtenir pour plus de 20 ans, ce qui pèse sur les budgets annuels de la Commune.

Les deux sociétés polluantes ne paient pas encore proportionnellement à la qualité de leurs rejets. La Commune va leur proposer un tarif équivalent au prix qu'elles devraient réellement payer. Une fois les conventions établies, les rejets seront périodiquement contrôlés.

Monsieur le Maire rappelle donc que le budget assainissement n'est doté d'aucune réserve de secours. Conformément aux propositions de la commission assainissement, il propose de revoir les tarifs pour l'année 2013 comme suit:

- augmenter le prix de la part fixe à 46.50€ HT soit 50€ TTC par an, par foyer ou par raccordement au tout à l'égout.

- augmenter le prix de l'eau assainie à 1.86€ HT soit 2€ TTC le m3.

Le Conseil municipal, à mains levées et avec 4 abstentions et 14 voix pour, valide cette augmentation des tarifs qui sera applicable au 1er janvier 2013.

Monsieur le Maire en profite pour rappeler au Conseil qu'il faudra donc établir des priorités d'investissement sur le global du budget 2013.

#### **4) Travaux de la Rue du Baromètre**

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que trois entreprises ont été consultées pour refaire le chemin du Baromètre, comme annoncé lors du précédent Conseil. Suite à cette consultation, à offres de qualités équivalentes, c'est la proposition de la société SOCAFL qui est la moins onéreuse, pour un montant total de 46 968.80€ HT soit 56 174.68€ TTC.

Le Conseil, à mains levées et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le marché de travaux pour un montant de 56 174.68€ TTC et toutes les pièces s'y rapportant avec la société SOCAFL pour les travaux de la Rue du Baromètre.

Monsieur le Maire explique qu'il faudra réfléchir au revêtement des routes à refaire. Certains bi couches de bonne qualité ne sont pas moins performants que de l'enrobée et reviennent moins cher. Si la Commune veut continuer à refaire des routes il faudra étudier cette option.

#### **5) Maîtrise d'œuvre des travaux de la Rue du Baromètre**

Afin d'assurer la Maîtrise d'œuvre des dits travaux de la Rue du Baromètre, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprises SED IC qui a fait la meilleure proposition pour la somme de 4 200€ HT soit 5 023.20€ TTC.

Le Conseil, à mains levées et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec l'entreprise SED IC ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

#### **6) DM au budget communal**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ajuster des crédits prévus au budget communal pour pouvoir effectuer des travaux de voirie chemin du Baromètre, maîtrise d'œuvre comprise. Il y a donc lieu de prévoir une décision modificative au budget pour alimenter l'opération 163 « voirie communale » 2012.

De même, la Commune est contributrice au Fonds de péréquation des recettes communales et intercommunales, et va donc devoir reverser 1 116€ du produit fiscal qu'elle attendait. La décision préfectorale datant du mois d'août, cela n'avait pu être prévu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à mains levées et à l'unanimité, décide les modifications suivantes au budget de la Commune :

<i>Dépense</i>		
<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
2151/163	Voirie communale 2012/ réseau voirie	+ 25 000€
21534/164	Electrification rurale/ réseaux	- 25 000 €
014/73925	Fonds de péréquation des recettes commu et intercommunales	+ 1116
011/60621	Combustibles	- 1 116

## 7) DM au budget assainissement

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative au budget assainissement afin de pouvoir procéder au remboursement de la PVR annulée au précédent Conseil. La sous-traitance pour l'évacuation des boues de la step ayant été largement prévue au BP, il est possible d'en utiliser les crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à mains levées et à l'unanimité, décide les modifications suivantes au budget Assainissement :

<i>Dépense</i>		
<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
611	Sous-traitance générale	- 600
673	Titres annulés sur exercice antérieur	+ 600

Concernant le Pré du BY, Denis LARDET explique que des servitudes de tréfonds pour le passage des eaux pluviales ont été instaurées sur les terrains afin de permettre le rejet de ces eaux dans le fossé intercommunal, et donc d'éviter tout risque d'inondation de ces terrains. Il rappelle qu'il est important d'instaurer de telles servitudes qui permettent d'éviter de gros désagréments en cas de fortes pluies.

## 8) Dénomination d'un chemin à Cropettet

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il faut dénommer le chemin situé entre Cropettet et Grandes Terres afin que les futures constructions puissent avoir une adresse. Le nom de Chemin des Acacias a été évoqué avec les riverains, en raison de la présence de ces arbres vers ce chemin.

Le conseil, à mains levées et à l'unanimité, décide de dénommer le dit chemin « chemin des Acacias ».

## 9) Projet d'aménagement des Maisons Sibellas: engagement sur le projet et demande de subvention.

Monsieur le Maire présente au conseil le projet d'aménagement du carrefour suite à la future démolition de la Maison Sibellas récemment achetée par la Commune.

Ces travaux permettront d'élargir le virage situé à côté de l'église, qui est pour l'instant dangereux en raison du manque de visibilité, le mur de la maison en question empêchant de voir les voitures arriver. Ainsi, une fois le passage élargi, des ralentisseurs devraient être posés afin de créer une zone 30km/h. En effet, ce carrefour est situé à la jonction des écoles, de la nouvelle salle des fêtes, et est donc très emprunté.

Ce projet serait susceptible de bénéficier d'une subvention de la Préfecture au titre de la DETR en raison de son caractère d'aménagement de sécurité routière. La meilleure estimation du projet faite par l'entreprise De Gata s'élève à 25 469.50€ HT soit 30 461.52 TTC.

Le Conseil, à mains levées et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager ce projet avec l'entreprise De Gata, à signer toutes les pièces s'y rapportant, et à demander la DETR.

### **10) Clôture du compte à terme concernant le legs Emile Méry.**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le legs de Monsieur Emile Méry de 89 000€ a été placé sur un compte à terme par délibération du 19 octobre 2004, qui est renouvelé tous les ans au mois d'avril.

Au regard du faible rendement de ce placement, et du besoin de trésorerie de la commune pour faire face aux factures des différents travaux engagés, Monsieur le Maire propose de débloquer ce compte à terme. Cette somme permettra d'avoir une trésorerie supplémentaire et sera ainsi déduite du besoin de trésorerie, dont les taux sont bien supérieurs à ceux du rendement de ce placement.

Le conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mettre fin au compte à terme de 89 000€ et à signer tous les documents s'y rapportant.

### **Informations et questions diverses.**

Le Conseil municipal a pris connaissance du rapport de la CCPB sur le prix et qualité de l'assainissement non collectif pour l'année 2011.

Le Conseil municipal a pris connaissance du rapport de la Commune sur le prix et qualité de l'assainissement collectif pour l'année 2011.

### **Comptes rendus des commissions :**

⇒ Commission assainissement (Denis BOYAT, Arnaud COULON, Denis LARDET, François DUBY, Jacques PENIN, Josiane FEYDEL, Denis CATHERIN):

Jean LAURENT explique que les passages caméra ont été réalisés Rue Vieille par l'entreprise Valvert.

Les canalisations de la RD 933 qui étaient affaissées ont été remplacées ou seront remplacées à l'occasion des travaux de sécurité.

⇒ Commission Environnement (Thierry BOYAT, Josiane FEYDEL, Olivier FAVRE, Ludovic DESMARIS, Denis BOYAT, Pascale CATHERIN):

Jean LAURENT précise que la réunion avec les agriculteurs est fixée le 18 décembre.

⇒ Commission CLES (François DUBY, Marie Eve BOYAT, Christian LACROIX, Denis BOYAT, Olivier FAVRE) :

Josiane FEYDEL explique que la rencontre avec les nouveaux arrivants s'est bien passée.

Elle revient ensuite sur les subventions aux associations. Il y aura donc 3 types de subventions qui seront accordées :

- subventions de formation des jeunes de moins de 18 ans, dont le montant sera différent entre les associations sportives et celles de musique ;

- subventions de fonctionnement, hors foot et tennis qui sont des équipements communaux donc entretenus par la commune ;

- subventions exceptionnelles, sur dossier.

Le concours de vitrines est prêt.

Concernant la bibliothèque, internet fonctionne désormais sur le poste informatique accessible au public.

⇒ Commission Communication (Jacques PÉNIN, Josiane FEYDEL, Christian LACROIX, Stéphane ARNAL, Pascale CATHERIN) :

Denis BOYAT explique le problème qui a été rencontré par DSFI sur le comptage de la fréquentation du site. Tout devrait rentrer dans l'ordre.

Il fait le point sur l'avancée du bulletin qui sera distribué le week end du 22 décembre.

Il fait le point sur l'évolution des articles du site et sur la préparation de la soirée des vœux.

Il précise que le livret des associations est disponible en Mairie.

⇒ Commission voirie (Thierry BOYAT, Jacques PENIN, Ludovic DESMARIS, Denis CATHERIN, Jean LAURENT, Stéphane ARNAL) :

Pascale CATHERIN explique au Conseil que les rives de la Loeze s'effondrent au niveau d'un virage, en raison des fortes précipitations de ces derniers jours. Il va donc falloir renforcer la berge en cailloux.

Elle précise que les décorations de Noël seront installées le mercredi 5 décembre.

⇒ Commission Urbanisme (Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Jean LAURENT):

Denis LARDET revient sur la réunion qui a eu lieu avec la Préfecture concernant le Plan de Prévention des Risques inondations. Le tracé de la zone inondable va être revu mais cela ne changera pas grand-chose pour la commune. Des modifications ont déjà demandées, notamment pour pouvoir modifier les vestiaires du foot. Les prochaines réunions se dérouleront avec les communes d'Asnières et de Vésines. Ce document, une fois adopté par la Commune, sera annexé au PLU et devra être respecté.

Concernant l'éclairage public, le remplacement systématique des ampoules a été effectué. Ce changement interviendra tous les deux à trois ans. Cegelec va fournir à la Commune de nouveaux plans de récolements car les plans actuels sont faux. Cegelec va également étudier le remplacement des coffrets et la mise en séparatif de l'éclairage de la RD de l'éclairage des routes perpendiculaires. Ainsi il sera possible de couper l'éclairage sur la Commune en laissant la RD allumée.

⇒ Commission Espace du Chêne (Arnaud COULON, Josiane FEYDEL, Pascale CATHERIN, Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Denis BOYAT, François DUBY) :

Denis LARDET fait le point sur l'avancement des travaux de la salle des fêtes. Il présente des photos des travaux de maçonnerie.

Concernant le cœur village, cela constituera une opération blanche pour la Commune, hors le bar. Si ce dernier est intégré au projet SEMCODA le loyer sera trop élevé pour le locataire. La Commune va donc voir si elle peut se charger des travaux d'aménagement de l'ASF.

Denis LARDET présente au Conseil le plan des immeubles qui remplaceront la SHR tel que proposé par la SEMCODA. Le 5 décembre une présentation sera d'ailleurs faite au Conseil municipal par le Cabinet CHAMBAUD.

Concernant le gymnase, le pré-permis sera déposé le 6 décembre.

⇒ Commission Urbanisme (Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Jean LAURENT):  
Denis LARDET dresse ensuite la liste des dernières demandes d'urbanisme.

(Séance levée à 23h20)

**Le Maire,**

**Le Secrétaire,**

**Les Conseillers,**